

INFORMATION PRESSE

24^{ème} jour de confinement

La Rochelle : point de situation régulier COVID19 pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS jeudi 9 avril 2020

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, le CCAS et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sont mobilisés pour suivre les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, et notamment les plus exposés et les plus démunis. Des dispositifs seront également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques et associatifs.

Depuis le début du confinement un point quotidien est envoyé à la presse du lundi au samedi. Les services publics sont désormais stabilisés, aussi les communiqués de presse seront envoyés à un rythme régulier lorsque de nouvelles informations nécessiteront d'être diffusées.

La Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle équipent de façon adaptée l'ensemble des agents publics qui sont sur le terrain et en contact avec les habitants avec des masques et des gants. Pour assurer la continuité des missions essentielles, des commandes communes aux trois collectivités ont été effectuées. Une première livraison de 16 000 masques est arrivée.

Depuis le début du confinement, la Ville de La Rochelle a distribué plus de 8 000 masques et gants à des associations et des professionnels qui œuvrent au quotidien sur le terrain, notamment au Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers libéraux, au CCAS et au SIAD, au Groupe hospitalier de La Rochelle, aux associations Altea Cabestan, CORDIA, L'Escale, au Secours populaire, aux Pompes funèbres publiques, à La Rochelle santé, à l'ADEI, à l'UNAPEI, à la régie de quartier Diagonales, à l'Entraide protestante, à la Banque alimentaire et à SOS médecins.

Fabriquer des masques pour protéger les autres, les personnes les plus exposées en particulier, est aujourd'hui un enjeu majeur pour endiguer la crise du Covid-19. Aussi la Ville de La Rochelle accompagne l'ensemble des initiatives professionnelles, associatives ou personnelles pour produire en nombre suffisant pour les Rochelais.

Dès vendredi 10 avril, un tutoriel et un patron pour fabriquer un masque seront diffusés sur le site internet de la Ville de La Rochelle www.larochelle.fr Ce modèle a été validé avec le Groupe hospitalier.

Dès la confirmation du dispositif de la Région Nouvelle Aquitaine pour soutenir l'activité économique, la Communauté d'Agglomération précisera les aides qu'elle mettra en place pour compléter les aides de l'Etat et de la Région. Un budget d'environ 10 millions d'euros est d'ores et déjà prévu dont la moitié environ seront à destination des très petites entreprises et entreprises récentes.

De plus la Ville et l'Agglomération de La Rochelle ont mis en place un conseil consultatif chargé d'évaluer à l'aide d'experts médicaux la faisabilité des événements prévus à La Rochelle et sur l'agglomération dans les mois de mai juin juillet.

Enfin, la Ville se félicite d'avoir été entendue puisque les jardins familiaux sont désormais accessibles aux habitants qui en prennent soin, dans le respect des gestes barrières et des principes de distanciation sociale.

Rappel des contacts

Le numéro vert national gratuit pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000

Site du gouvernement : www.gouvernement.fr

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h ou www.ccas-larochelle.fr pour les situations de précarité, de détresse et d'isolement.

Inscription sur le fichier personnes vulnérables Ville de La Rochelle : 05 46 51 51 42

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou capitainerie@portlarochelle.com

Transport Yélo : www.yelo.fr et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

Accueil des enfants des personnels de santé Scolarisation

Scolarisation - Education Nationale : 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Crèche des Bois des Protestant : inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87

Accueil périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87

Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56

RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle
anne.michon@agglo-larochelle.fr / [Facebook Anne Michon](#)